

Zone	Pos / Ind / SZ	Pos SZ	Valeur	Libellé	Rép.	PEP	ORG	TUT	TUM	TIC	RAM	MAR	GEO
202				NOTE PUBLIQUE SUR LE CHAMP D'APPLICATION DE LA VEDETTE	R	A	A	A	A	A	A	A	A
				INDICATEURS									
	~1					O	O	O	O	O	O	O	O
		#		Emploi commun (signalétique + matière)		A	A	A	A	A	O	A	O
		1		Emploi signalétique		A	A	A	A	A	I	A	I
		2		Emploi matière		A	A	A	A	A	I	A	I
	~2					O	O	O	O	O	O	O	O
		#		Note publique		A	A	A	A	A	A	A	A
		1		Note professionnelle		A	A	A	A	A	A	A	A
				SOUS-ZONES									
	\$a			Texte	R	O	O	O	O	O	O	O	O
	\$b			Citation d'une vedette	R	C	C	C	C	C	C	C	I

COMMENTAIRES :

Indicateur 1

Il permet de préciser l'emploi auteur ou matière de la note.

Zone en relation : 008, position 61 = 0

L'indicateur 1 de la zone 202 doit toujours être renseigné lorsque la notice contient en zone 008 la valeur 0 en position 61 et une ou plusieurs zone (s) 202.

Indicateur 2

Il permet de préciser si la zone est publique ou professionnelle.

\$b

Cette sous-zone contient une vedette citée en note sous forme éditée ; elle doit permettre d'interroger isolément le contenu de la sous-zone (soit une vedette), sans tenir compte du texte de la note.

Décision de novembre 2002

La sous-zone \$b est rendue invalide à la saisie, car elle présente des difficultés d'exploitation liées à la définition incomplète de sa fonction. Il est également impossible d'en prévoir une ponctuation cohérente pour l'affichage des notices en clair.